

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04353

Numéro SIREN : 534 052 113

Nom ou dénomination : Fitness Entertainment Arts

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/024685

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

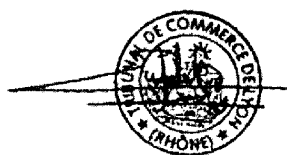
A2020/024685

Dénomination : Fitness Entertainment Arts
Adresse : 112 cours Charlemagne Centre Commercial Confluence
69002 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2012B04353
n° d'identification : 534 052 113

n° de dépôt : A2020/024685
Date du dépôt : 14/08/2020

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 24/06/2020



5504550



5504550

**Fitness Entertainment Arts
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 112 Cours Charlemagne
Centre Commercial Confluence, 69002 LYON
534 052 113 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 JUIN 2020**

L'an 2020,
Le 24 juin,
A 19h00,

La société MAGIC CREATION, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 14 rue du Moulin, 69530 BRIGNAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 438 476 RCS LYON, Représentée par son Président, Monsieur Pascal LOUIS,

Associée unique de la société Fitness Entertainment Arts,

Après avoir exposé que, bien que les conditions légales de désignation d'un Commissaire aux Comptes ne soient plus réunies à ce jour, il serait cependant souhaitable de procéder à cette désignation pour régulariser une situation de fait existant au jour où l'associé unique est devenu titulaire de 100% des titres de la société selon les termes du 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce en vigueur au 30 août 2018.

Et qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer le cabinet **AUDIGEST société par actions simplifiée au capital de 300.000 € domiciliée 513 rue SANS SOUCI 69760 LIMONEST**, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 330 188 699, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision annuelle de l'associé unique

PC

appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice clos à compter de celui ouvert le 1^{er} avril 2019, outre la mission complémentaire et dérogatoire, conformément aux dispositions de l'article L 820-3-1 du Code de Commerce, portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

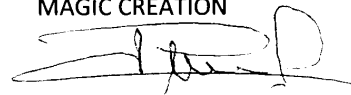
Le cabinet AUDIGEST a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

MAGIC CREATION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. D.', is written over a horizontal line.